



La persévérance dans le dialogue social paie !

Grâce à l'action de la **CFE-CGC**, la direction a accepté de restituer les JRTT Employeur encore présents dans votre compteur « flux RTT » pour les salariés travaillant en horaire de journée.

Qui est concerné ?

Tous les salariés du site dans les trois clusters (MPMU, PPMP et SSMU) travaillant en horaire de journée bénéficieront de cette restitution.

Une restitution 100 % en juillet

La direction a répondu favorablement à notre demande. Le déversement sera visible sur votre compteur « FLUX EPARGNE RTT SALARIE » dès juillet.

Pourquoi cette mesure est-elle importante ?

Pour la **CFE-CGC**, cette mesure permet de :

-  Étaler la planification des congés sur une période plus large ;
-  Faciliter l'organisation des absences pour tous ;
-  Améliorer l'équilibre vie pro/vie perso, un combat que nous portons au quotidien.



« **Mieux planifier, c'est mieux concilier vie professionnelle et personnelle.** »



**ENSEMBLE, AGISSONS
POUR VOTRE EQUILIBRE !**